



FESTIVAL CINÉMATOGRAPHIQUE DE DOCUMENTAIRES ET CINÉMA SOCIAL DES PAYS DU SUD 1^{ÈME} ÉDITION - BOLOGNE, 13 - 15 OCTOBRE 2017

www.terradituttifilmfestival.org

REGLEMENT

Les Organisations Non Gouvernementales COSPE et GVC ouvrent la onzième édition du **Terra di Tutti Film Festival Festival cinématographique de documentaires et cinéma social des pays du sud**

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est international et sans limites de nationalité, âge ou profession.
La participation est gratuite.

OBJET DU CONCOURS

Le concours est réservé aux courts, moyens et long métrages (de maximum 60 minutes). Les œuvres doivent appartenir à une des catégories suivantes :

- Documentaire
- Cinéma d'animation
- Docu-fiction

Les œuvres réalisées avec toute technique (y compris animation) et dans tout format (à conditions qu'elles soient envoyées dans les formats indiqués par le présent règlement) sont admises.

La onzième édition du Terra di Tutti Film Festival aura les thèmes prioritaires suivants :

- Lutte contre la pauvreté
- Développement durable dans ses différentes dimensions (environnementale, sociale, économique etc.)
- Processus communautaires et participatifs dans la planification et réalisation des activités dans les territoires
- Conflits économiques et sociaux et connaissances écologiques traditionnelles comme instruments d'un développement alternatif

- Changement climatique, accès aux ressources, énergies renouvelables
- Souveraineté alimentaire, agriculture paysanne, développement rural durable, accaparement des terres
- Eau comme bien commun et accaparement de l'eau
- Valorisation et préservation des ressources naturelles et des forêts
- Économie sociale et solidaire
- Migrations, traite et trafic des êtres humains, paix et droits humains, nouvelles citoyennetés
- Accès à la santé, prévention et lutte contre le SIDA
- Genre, culture LGBT, lutte contre les discriminations

Les œuvres en concours doivent traiter des thématiques sociales liées à la globalisation et au développement, et en particulier au moins l'un des thèmes suivants: genre et développement; citoyenneté active et développement; droits humains et démocratie; travail et globalisation; environnement; droits de l'enfance; guerre, terrorisme et violence; media et information sur les pays du sud.

MODE DE PARTICIPATION

- Chaque auteur peut soumettre au maximum trois œuvres.
- Seulement les œuvres produites après le 1^{er} janvier 2015 sont admises.

La demande de participation se fait en remplissant la "fiche de participation" présente sur le site officiel du Festival www.terradituttifilmfestival.org.

Le candidat recevra confirmation de son inscription par e-mail.

- Il faut remplir une «fiche de participation» individuelle pour chaque œuvre à inscrire.
- Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au **30 Juin 2017**.



**FESTIVAL CINÉMATOGRAPHIQUE
DE DOCUMENTAIRES ET
CINÉMA SOCIAL DES PAYS DU SUD**
1^{ÈME} EDITION - BOLOGNE, 13 - 15 OCTOBRE 2017

www.terradituttifilmfestival.org

REMISE ET SÉLECTION DES OEUVRES

Une fois inscrits en ligne, les auteurs doivent envoyer leurs œuvres au plus tard le **7 juillet 2017** (sous peine d'exclusion du concours). Il est possible d'envoyer l'œuvre de manière suivante :

- a. **Par un lien qui permet le téléchargement**
(Dropbox, Wetransfer, lien Vimeo avec le mot de passe ou similaires) en suivant les indications reçues dans le message de confirmation de l'inscription.
- b. **Par l'envoi des vidéos sur mémoire externe/clé USB dans une enveloppe fermée portant la mention TERRA DI TUTTI FILM FESTIVAL** à l'adresse suivante:
GVC ONLUS
Via Francesco Baracca 3, 40133 Bologna (Italia)
Att.ne Giorgia Bailo

TRES IMPORTANT. Sous peine d'exclusion du concours, les auteurs doivent envoyer par courrier électronique à l'adresse info@terradituttifilmfestival.org la décharge de responsabilité, téléchargeable sur le site officiel du Festival www.terradituttifilmfestival.org, dûment et intégralement complétée et signée.

Les œuvres reçues ne seront pas restituées et seront conservées dans l'Archive du Terra di Tutti Film Festival. Les œuvres envoyées et participant au concours sont de propriété des auteurs qui autorisent cependant le Terra di Tutti Film Festival à les utiliser gratuitement et à durée indéterminée pour les finalités suivantes :

- publication partielle sur le site www.terradituttifilmfestival.org
- - projection des films au cours du Terra di Tutti Film Festival, qui aura lieu à Bologne et dans d'autres villes italiennes **du 13 au 15 octobre 2017**.

L'envoi des œuvres implique l'autorisation non exclusive des organisateurs du Festival à diffuser et mettre à disposition du public – sur le propre site internet et au travers de tout autre moyen ou forme connus – des clips ou séquences des œuvres présentées, sans rétribution des auteurs.

L'envoi du matériel photographique et/ou d'information (photo de scène, photo de l'auteur, biofilmographie, synopsis, déclaration de l'auteur, posters, etc.) du film envoyé implique, également, l'autorisation non exclusive des organisateurs du Festival à diffuser et mettre à disposition du public des images et des informations concernant les œuvres présentées.

L'organisation du Festival décline toute responsabilité en cas de vols ou d'endommagement des œuvres. Chaque auteur répond du contenu de sa propre vidéo et autorise explicitement le Terra di Tutti Film Festival à effectuer des copies et des projections des œuvres présentées, uniquement à des fins culturelles.



FESTIVAL CINÉMATOGRAPHIQUE DE DOCUMENTAIRES ET CINÉMA SOCIAL DES PAYS DU SUD 1^{ÈME} EDITION - BOLOGNE, 13 - 15 OCTOBRE 2017

www.terradituttifilmfestival.org

PRIX TTFF

Le Festival offre un appui à la production d'ouvrages audiovisuels et/ou l'achat de matériel pour un total de 2.000 Euros à partager entre les **deux meilleures œuvres**:

1. **Prix Benedetto Senni**, d'une valeur de 1.000 Euro, sera remis à l'œuvre la meilleure traitant des thématiques relatives à la lutte contre la pauvreté, la valorisation et préservation des ressources naturelles, la souveraineté alimentaire, l'agriculture durable et biologique, l'accès à l'eau et les migrations.
2. **Prix Giovanni Lo Porto**, à la mémoire du coopérant et collaborateur de GVC tué en 2015 pendant une opération contre le terrorisme menée par les Etats-Unis. Le prix, d'une valeur de 1.000 Euro, a le but de valoriser les documentaires qui racontent les efforts héroïques et la résistance d'hommes et femmes qui ne reculent pas face à la violence et à l'oppression, mais qui promeuvent des valeurs tels que la solidarité et le respect des droits humains, de paix et de liberté.

REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu pendant la soirée de clôture du Festival.
Les décisions relatives à la remise des prix sont sans appel.

SITE DU CONCOURS

www.terradituttifilmfestival.org est le site officiel du concours, sur lequel seront disponibles toutes les informations relatives à la participation. Il est également possible de demander des informations à l'adresse info@terradituttifilmfestival.org.

Les organisateurs se réservent la faculté de publier sur le site internet tous les travaux présentés et admis au concours. La publication suivra la clôture des inscriptions.

RESPONSABILITÉ

La participation au concours et l'envoi des œuvres impliquent l'acceptation sans réserve du présent règlement.

La participation au Festival implique la lecture et l'approbation implicite des informations relatives au traitement des données personnelles présentées par les organisateurs dans la fiche d'inscription. Conformément à la loi italienne sur la protection de la vie privée D.Lgs 196/2003, les organisateurs du Festival sont les titulaires des données personnelles envoyées.

Les contenus des œuvres présentées au concours (images, sons, animations) doivent respecter la réglementation en vigueur sur les droits d'auteur et être en règle vis-à-vis de l'acquiescement des droits SIAE. Le Terra di Tutti Film Festival décline toute responsabilité dans ce domaine. La participation au concours implique la responsabilité personnelle exclusive de l'auteur en cas d'irrégularités dans ce domaine ; les organisateurs se réservent le droit sans appel d'exclure du concours et de révoquer d'éventuels prix des œuvres présentant de telles irrégularités.

Les contenus retenus offensifs ou pouvant nuire à l'image des promoteurs et/ou au code éthique des ONG seront exclus du concours et ne seront pas publiés, par décision sans appel des organisateurs du concours.

La Direction du Festival se prononcera sur les éventuels cas de controverse et sur tout ce qui n'est pas clairement prévu dans le présent règlement. Le Tribunal de Bologne est compétent, en dernier ressort, pour toute controverse éventuelle.